

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
 K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
 SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
 AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
 AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
 AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
 AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
 R-Z = Electro - Radiologie
 B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
 - L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
 - L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
 - PREVENTORIUM
 - SEJOUR EN MAISON DE REPOS
 - LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
 - d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
 - globaux comportant un ou plusieurs échelons
 - dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
 - L'ORTHOPEDIE
 - LA REEDUCATION
 - LES ACCOUCHEMENTS
 - LES CURES THERMALES
 - LA CIRCONCISION
 - LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirM

FEUILLE DE SOINS 800283

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : HICAC ABDSAHAD
Matricule : 55.15 Fonction : MAP

Poste :

Adresse :

Tél. : 0661091160 Signature Adhérent : Q

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : EL KABILI KHAHLJA Age 02/01/6

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 27/12/19

Nature de la maladie : Maladie de l'appendic et Maladie de l'appendic

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A UMMA le 27/02/19

Durée d'utilisation 3 mois

ACCUEIL

AVR 2019

MUPRAS

ACCUEIL

AVR 2019

MUPRAS

ACCUEIL

AVR 2019

MUPRAS

ACCUEIL

AVR 2019

MUPRAS

ACCUEIL

AVR 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

es	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le paiement des Actes
19	INPE 91039685	1	270,00	<p>10 Mohammed C. Sidi Othman NEUROLOGUE Centre médical Sidi Othman Rue 10 Mars, Sidi Othmane 0522 37 41 63 - CASA</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Et du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SEFROU amal ESSAFIR Ain Chack. ay Moulay Abdellah 22/01/19 Casablanca Boulevard Moulay Abdellah 1136 - Casablanca	27/12/19	358,00
	27/12/19	381,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Signature et Signature du Chercheur et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
.....
.....
.....
.....
.....

AUXILIAIRES MEDICAUX

Nom et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ج. م. م. صاحب
Dr. MOHAMMED CHAIB
Centre médical SIIDI OTHMAN
3ème étage Place de la préfecture
avenue 10 Mars ج ٦٣ . ج ٦٣ ٣٧ ٤١ ٦٣ : ج ٦٣

Dr. MOHAMMED CHAIB

٣٥٨.٠٠

٦٠.٠٠

ج ٦٣ - ٣٥٨.٠٠ - ٦٠.٠٠

ج ٦٣ - ٣٥٨.٠٠ - ٦٠.٠٠

ج ٦٣ - ٣٥٨.٠٠ - ٦٠.٠٠

ج ٦٣

Sur Rendez-vous



Distributeur Roche S.A.
BD, SIIDI OTHMAN - 3ème étage
Place de la préfecture
avenue 10 Mars ج ٦٣ . ج ٦٣ ٣٧ ٤١ ٦٣ : ج ٦٣

P.V. : 298,00 DH
MDOPAR 200/50-100 comprimés

259,80 DH

</

- Ex attaché au C.H.U. IBN ROCHD
- Spécialiste des maladies du système nerveux, du Muscle et de la colonne vertébrale
- Epilepsie
- Electroencephalographie (EEG)
- Electroneuromyographie (EMG)

- طبيب ملحق سابق بمستشفى ابن رشد
- اختصاصي في أمراض الجهاز العصبي والعضلي والجهاز المفقرى
- مرض الصرع
- التخطيط الكهربائي للدماغ
- التخطيط الكهربائي للأعصاب والدماغ

Sur Rendez-vous

بالموعد

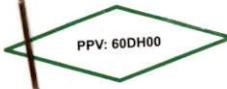
Casablanca, le 27/3/19 الدار البيضاء في

Distribué par Roche S.A.
 Bd. Sidi Med Ben Abdellah
 Ivoire 05, Casablanca Marina
 MADOPAR 200/50-100 comprimés
 P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

298.00



PPV: 60DH00

60.00

 NO-DOL FEN 200MG
 CP PEL B30
 P.P.V: 23DH50


23.50

~~1 = 381.50~~
~~3mme~~

 PHARMACIE SEFR
 Jamal ESSAFIR
 259, Boulevard Sefrou - Ain Chock
 Hay Moulay Abdellah
 1072211-126 - Casablanca

 Dr. Mohammed CHAFIQ
 NEUROLOGIE
 Centre médical Sidi Othman
 3ème étage Place de la Préfecture
 Avenue 10 Mars, sidi Othmane
 Tél: 0522 37 41 63-CASA

شارع 10 مارس، ساحة العمالة، الطابق الثالث المركز الطبي (قرب أسيما) سيدى عثمان البيضاء

BD, 10 Mars, Place de la préfecture, 3ème étage, Centre médical - SIDI OTHMAN - CASA

Fixe : 05 22 37 41 63 - Mobile : 06 65 10 46 10 - المحمول : 05 22 37 41 63

27. - 03 - 2019

Wes - L. - 11

✓ 24.06.19